

## LA PRIME INSTALLATION D'UN(E) assistant(e) maternel(le)

### La demande de prime

Vous êtes allocataire Caf de la Mayenne :  Oui - numéro d'allocataire   
 Non

Nom : ..... Nom d'épouse (s'il y a lieu) : .....

Prénoms : .....

Numéro de Sécurité sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Adresse courriel : .....@.....

Premier agrément délivré le : ...../...../..... par le Conseil départemental de : .....

Accueil des enfants à domicile  
 Accueil des enfants en Maison d'assistants maternels (Mam)  
 Adresse de la Mam : .....

### DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mme /M. : .....

Déclare n'avoir pas bénéficié de la Prime d'installation dans un autre département.  
 Déclare solliciter l'attribution de la Prime d'installation et m'engager sur l'honneur à respecter les engagements figurant dans la Charte d'engagements réciproques ci-jointe (complétée, datée et signée).  
 M'engage à créer mon compte personnel pour figurer sur le site « monenfant.fr » via le lien <https://monenfant.fr/je-suis-un-professionnel> et à renseigner régulièrement mes disponibilités d'accueil.  
 Date : ...../...../..... Signature

*Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. Je prends connaissance du fait qu'elles pourront être vérifiées et m'engage à signaler tout changement qui les modifierait, en particulier le retrait d'agrément.*

### PIÈCES À FOURNIR

<p>Pour les assistant(e)s maternel(le)s allocataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Imprimé de demande complété et signé</li> <li><input type="checkbox"/> Charte d'engagement complétée, datée et signée</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie de la notification de votre agrément</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation de formation (80 heures)</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopies des deux premiers bulletins de salaire</li> <li><input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'assistant(e) maternel(le)</li> <li><input type="checkbox"/> Projet de fonctionnement (si activité en Mam)</li> </ul>	<p>Pour les assistant(e)s maternel(le)s non allocataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Imprimé de demande complété et signé</li> <li><input type="checkbox"/> Charte d'engagement complétée, datée et signée</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie de la notification de votre agrément</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation de formation (80 heures)</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopies des deux premiers bulletins de salaire</li> <li><input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'assistant(e) maternel(le)</li> <li><input type="checkbox"/> Déclaration de situation (DSIT) à télécharger sur <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a></li> <li><input type="checkbox"/> Projet de fonctionnement (si activité en Mam)</li> </ul>
--	---

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Art. L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

La loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

**Ce formulaire dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées, est à retourner à :**  
**Service Allocataires - Caf de la Mayenne - 11 quai Paul Boudet - 53088 LAVAL cedex 9**  
**Toute demande incomplète sera retournée au demandeur**



## Le règlement

Permettre à l'assistant(e) maternel(le) nouvellement agréé(e) d'acquérir du matériel de puériculture et de sécurité.

### • Les bénéficiaires

Les assistant(e)s maternel(le)s agréés pour la première fois, allocataire de la Caf de la Mayenne, ayant suivi la formation initiale obligatoire de 80 heures avant tout accueil du 1<sup>er</sup> enfant.

Exerçant son activité en tant qu'assistant(e) maternel(le) indépendant ou au sein d'une Maison d'assistants maternels (Mam).

### • Les critères d'attribution

Les assistant(e)s maternel(le)s doivent :

- faire leur demande dans un délai d'**un an maximum à compter de la date d'agrément**,
- **être en activité et présenter les deux premiers bulletins de salaires**,
- **s'engager à exercer cette activité pendant 3 ans minimum**,
- appliquer aux familles une **tarification maximale de 5 Smic horaires par jour**,

Ces conditions sont déclinées dans la charte d'engagements réciproques entre la Caf et l'assistant(e) maternel(le) dont la signature est obligatoire.

### • La nature et le montant de l'aide

**300 €** pour les assistant(e)s maternel(-le)s habitant un territoire dont le taux de couverture de l'offre d'accueil de la petite enfance est supérieur à la moyenne nationale de 58,8 %.

**600 €** pour les assistant(e)s maternel(le) habitant un territoire dont le taux de couverture de l'offre d'accueil de la petite enfance est strictement inférieur à la moyenne nationale de 58,8 %.

### • Le versement de l'aide

Après accord de la Caf, l'aide est versée directement à l'assistant(e) maternel(le).

### • Les démarches à effectuer

- Télécharger et imprimer le formulaire de prime à l'installation d'un(e) assistant(e) maternel(le) disponible sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr) - rubrique «Ma Caf».
- Retourner le formulaire rempli, daté, signé et accompagné des pièces justificatives ainsi que la Charte d'engagement signée.